

4-6 rue Thimonnier, 75009 Paris

@ [REDACTED]

[REDACTED]

12 rue de Tilsitt, 75008 Paris

@ [REDACTED]

[REDACTED]

le 8 novembre 2022

**A l'attention de Madame I. JUHANSONE**

**Secrétaire Générale**

Commission européenne

Rue de la Loi 200/ Wetstraat 200

1049 Bruxelles/Brussel

Belgique

RECOMMANDE AVEC A.R.

**Objet** : Plainte en matière d'aides d'Etat, enregistrée sous le numéro SA.62396

**Réf.** : Courrier DG Concurrence comp(2022) 6908568 du 9 septembre 2022

Madame la Secrétaire Générale,

Nous vous écrivons à la suite des plaintes introduites en mars 2021 par des pêcheurs de plusieurs Etats membres ainsi que par l'organisation Low Impact Fishers of Europe (LIFE).

Dans le cadre de l'instruction de cette plainte, nous avons eu divers échanges avec vos services (Direction générale de la concurrence). Notamment, en complément des premières informations qui avaient été jointes à la plainte, nous avons communiqué, par courrier du 4 avril 2022, divers autres éléments contenus dans sept annexes et qui apportent des preuves tangibles de l'existence d'aides d'Etat.

Il nous a été répondu par courrier simple portant la date du 9 septembre 2022. Malgré la quantité significative d'éléments de preuve apportés par les plaignants sur l'existence d'aides d'Etat, ce courrier se limite à rejeter en quelques lignes cette éventualité, sans analyse des informations fournies.

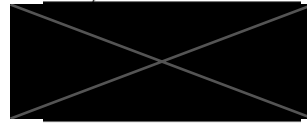
La Direction générale de la Concurrence a ainsi conclu que les informations complémentaires fournies le 4 avril ne modifient pas la conclusion précédemment émise et qu'elle ne voyait pas d'éléments d'aide d'Etat potentiellement illégale qui nécessiteraient un examen plus approfondi.

Dans ces circonstances, il nous appartient de vous demander, conformément à l'article 265, deuxième alinéa, TFUE, ainsi que du règlement n° 2015/1589 du Conseil du 13 juillet 2015 portant modalités d'application de l'article 108 TFUE, dont notamment de ses articles 4, 12 et 15, d'adopter la décision prévue par l'article 4 précité.

Veillez agréer, Madame la Secrétaire Générale, l'assurance de notre considération distinguée.



Avocat au Barreau de Paris



Avocate au Barreau de Paris